

Communiqué de presse

12 septembre 2016 - N° 21

SCOR salue la décision de Standard & Poor's de réitérer la notation du Groupe à « AA- »

SCOR a été informé de la décision de Standard & Poor's (S&P) de maintenir la note de solidité financière du Groupe et de ses principales filiales à « AA-, perspective stable », ainsi que les notes de crédit du Groupe à « AA-/A-1+ ».

S&P a relevé la notation de solidité financière de SCOR à « AA-, perspective stable » en septembre 2015. S&P avait alors indiqué avoir pris en considération le fait que « le Groupe a démontré sa très forte position concurrentielle par la bonne résistance de la tarification et de la rentabilité technique de son portefeuille P&C, et a renforcé sa position de leader sur le marché de la réassurance Vie aux Etats-Unis ». L'agence avait par ailleurs noté que le « Groupe bénéficie d'un profil de risque très solide grâce notamment à son rôle prépondérant sur les marchés importants en Vie et P&C ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « Cette décision de Standard & Poor's témoigne de la robustesse de la stratégie de SCOR et soutient son nouveau plan triennal « Vision in Action ». Cette décision démontre une nouvelle fois la solidité du fonds de commerce global de SCOR et conforte sa position parmi les principaux acteurs du marché mondial de la réassurance. Nos équipes bénéficient des meilleures conditions pour aborder la période des renouvellements, qui débute avec les Rendez-Vous de Septembre à Monte-Carlo ».

*

* *

Communiqué de presse

12 septembre 2016 - N° 21

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 76 10

mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon

Head of Investor Relations
& Rating Agencies

+33 (0)1 58 44 71 68

bbougon@scor.com

<http://www.scor.com/>

[Galerie Photo SCOR](#)

Twitter : [@SCOR_SE](#)

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2015 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2016 sous le numéro D.16-0108 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».